DÉPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT de BESANÇON

OBJET :

BUDGET PRINCIPAL : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2027

Délibération n°2026/74

MEMBRES :

En exercice : 40

Présents : 28

Représentés : 3

Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 31

Absents excusés : 14

Absent : 1

RÉSULTAT DU VOTE :

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION :

22 octobre 2026

NOTA :

Cette délibération sera publiée en novembre 2026 sur www.syded.fr.

SYDED
(Syndicat mixte d'énergies du Doubs)
33 rue Clément Marot
25000 BESANÇON

territoire d'énergie DOUBS-SYDED

EXTRAIT
du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 30 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 30 octobre à 10 heures 30

Le comité syndical du SYDED s'est réuni au SYDED, 33 rue Clément Marot, à Besançon, après convocation légale, sous la présidence de Patrick CORNE, Président.

Secrétaire de séance : Marc **TIROLE**.

Étaient présents : Christophe **ANDRÉ** *(à compter de la délibération 2026/64),* Madeleine **ARNOUX**, Franck **BERNARD** *(suppléant)*, Claude **BOURIOT**, Nathalie **BOUVET** *(pouvoir de Anthony NAPPEZ)*, Christian **BRAND**, Éric **BRULEBOIS**, Patrick **CORNE**, Claude **COURVOISIER**, Gérard **DÈQUE**, Pascal **DUCRET**, Laura **GINIOT**, Marc **JACQUOT** *(suppléant)*, Christophe **JANIN**, Éloy **JARAMAGO**, Éric **LAMY** *(pouvoir de Alain SYLVANT)*, Michel **LENGLET** *(suppléant)*, Jean-Sébastien **LEUBA**, Madeleine **LHOMME**, Pierre **LIÈVREMONT**, Pierre **MILLON**, Benoit **PARENT**, Frédéric **PATOIS**, Laurent **PETIT** *(pouvoir de Patrick COMTE)*, Pascal **ROUTHIER** *(ne prend pas part au vote des délibérations 2026/65 et 2026/66),* Marc **TIROLE**, Claude **VADAM**, Romain **VERMOT**.

Étaient excusés : Patrick **COMTE** *(pouvoir à Laurent PETIT)*, Laurent **CROIZIER**, Christian **CUGNEY**, Vincent **CUVELIER**, André-Marie **DEPOUTOT**, Didier **GENDRAUD**, Laurent **JEUNET**, Jean-François **MENESTRIER**, Serge **MINORET**, Anthony **NAPPEZ** *(pouvoir à Nathalie BOUVET)*, Denis **POIX-DAUDE**, Philippe **RÉGENNASS**, Emmanuelle **RICHARD**, Alain **SYLVANT** *(pouvoir à Éric LAMY).*

Étaient absents : Christophe **DALONGEVILLE**.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé de Marc TIROLE, 2ème vice-président, et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ***De prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2027, sur la base du rapport présenté au comité syndical conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du CGCT, précisées par décret 2016-841 du 24 juin 2016.***

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président du SYDED,
Patrick CORNE

AR-Préfecture du Doubs
025-252508288-20261104-9-AU

Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-11-2026
Publication le : 04-11-2026

territoire d'énergie DOUBS-SYDED Le Président du SYDED, Patrick CORNE

Orientations budgétaires 2027 du SYDED

SOMMAIRE

1 - MÉTHODOLOGIE ET HYPOTHÈSES RETENUES

2 - LES GRANDES MASSES FINANCIÈRES
- **2.1 -** Les masses budgétaires
- **2.2 -** Fonds de roulement et résultat prévisionnel
- **2.3 -** Endettement

3 - LES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS
- **3.1 -** Soldes intermédiaires de gestion
- **3.2 -** Effet de ciseau

4 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT
- **4.1 -** Encours de dette et emprunts nouveaux
- **4.2 -** Annuités de la dette
- **4.3 -** Ratio de désendettement

5 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
- **5.1 -** Les recettes de fonctionnement
- **5.2 -** Les dépenses de fonctionnement

6 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT
- **6.1 -** Les recettes d'investissement
- **6.2 -** Les dépenses d'investissement

7 - LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT
- **7.1 -** Les dépenses prévues au PPI
- **7.2 -** Les financeurs du PPI
- **7.3 -** Le coût net annuel

8 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

9 - LES RATIOS

AR-Préfecture du Doubs

025-252508288-20261104-9-AU

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 04-11-2026

Publication le : 04-11-2026

territoire d'énergie DOUBS-SYDED

Le Président du SYDED, Patrick CORNE

1 - MÉTHODOLOGIE ET HYPOTHÈSES RETENUES

Le scénario constitue une prospective à court terme sur 2027. Il tient compte d'une estimation du Compte Financier Unique (CFU) 2026 qui dégagerait un résultat cumulé positif pour le fonctionnement. Ce résultat sera utilisé en recettes pour couvrir le solde des restes à réaliser (RAR) d'investissement à la fin de l'exercice 2026. En dépenses, le solde des RAR correspond aux engagements pluriannuels du SYDED. Il s'agit essentiellement de dossiers issus des exercices précédents, sous maîtrise d'ouvrage du SYDED, dont les travaux sont en cours mais non totalement achevés, ainsi que des dossiers de subvention d'éclairage public et du fonds de transition énergétique qui n'ont pas été soldés à ce jour. Le détail précis de ces restes à réaliser sera connu à la fin de l'année 2026, lors de l'établissement du compte financier unique (CFU) au début de l'année 2027.

Par ailleurs, le résultat net est estimé à ce jour à un déficit de 2 248 K€ (ramené à 1 841 K€ sans les RAR). Ce montant pourra être ajusté courant 2027 en fonction du résultat définitif du Compte Financier Unique (CFU).

Le budget 2027 s'équilibre à 19 317 539 €. Cet équilibre intègre un crédit disponible (affectation au 204) de – 2 456 069 €, qui correspond à l'affectation du résultat 2026 inscrite en recettes (– 2 248 575 €), majorée du besoin de financement de l'exercice 2027 (207 494 €), lequel se traduit par une baisse du fonds de roulement.

Les comptes des années 2022, 2023, 2024 et 2025 présentés ci-après sont constitués des montants réels issus des CFU. Les montants repris pour l'année 2026 correspondent à une estimation du CFU établie à fin septembre 2026. Les chiffres présentés pour l'année 2027 sont des orientations budgétaires prévisionnelles fondées sur les informations connues à ce jour.

2 - LES GRANDES MASSES FINANCIÈRES

2.1 - Les masses budgétaires

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes de fonctionnement	9 364 418	9 560 504	9 698 687	9 363 989	9 708 224	9 633 997
Dépenses de fonctionnement	3 547 518	4 286 407	3 976 680	3 803 331	4 164 003	4 359 646
dont intérêts de la dette	6 925	5 634	4 334	3 026	1 709	496
Recettes d'investissement	5 667 091	7 989 243	10 553 412	9 263 107	11 649 324	11 932 117
dont emprunts souscrits	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	10 870 795	13 383 003	15 463 385	18 119 341	19 034 261	17 413 962
dont capital de la dette	199 756	201 048	202 347	203 655	204 972	128 935
dont P.P.I	7 796 117	11 005 910	12 080 807	13 282 383	14 690 787	12 501 500

2.2 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Fonds de roulement en début d'exercice	6 767 148	7 380 344	7 260 681	8 072 715	4 777 138	2 936 419
Résultat de l'exercice	613 196	-119 663	812 035	-3 295 577	-1 840 719	-207 492
Fonds de roulement en fin d'exercice	7 380 343	7 260 681	8 072 716	4 777 138	2 936 419	2 728 926

NB : Le fonds de roulement est en baisse depuis 2025 et jusqu'en 2027, notamment en raison des avances consenties au budget rattaché « BioChaleur SYDED », qui seraient de l'ordre de 2,7 M€ en fin d'exercice ainsi que des participations versées pour le financement du capital de la SEM. Pour rappel, les avances de trésorerie accordées à la régie BioChaleur ont vocation à être remboursées sans intérêts sur une période de vingt ans.

2.3 - Endettement

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Encours au 31 décembre	940 958	739 910	537 563	333 907	128 935	0
Ratio de désendettement	0,2 ans	0,1 ans	0,1 ans	0,1 ans	0 ans	0 ans
Emprunt	0	0	0	0	0	0

AR-Préfecture du Doubs
025-252508288-20261104-9-AU
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-11-2026
Publication le : 04-11-2026
territoire d'énergie DOUBS-SYDED
Le Président du SYDED, Patrick CORNE

3 - LES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS

3.1 - Soldes intermédiaires de gestion

Soldes intermédiaires de gestion

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. Les cessions d'immobilisations sont exclues, s'agissant d'une recette exceptionnelle.

Épargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Épargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Épargne nette = Épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes de fonctionnement	9 364 418	9 560 504	9 698 687	9 363 989	9 708 224	9 633 997
Épargne de gestion	5 804 360	5 279 730	5 726 342	5 563 683	5 535 930	5 274 847
Épargne brute	5 797 435	5 274 096	5 722 008	5 560 657	5 534 221	5 274 351
Taux d'épargne brute (en %)	62,04 %	55,17 %	59 %	59,38 %	57,06 %	54,75 %
Épargne nette	5 597 679	5 073 049	5 519 660	5 357 002	5 329 249	5 145 416

NB : les épargnes se maintiennent à un niveau élevé, ce qui indique que les dépenses sont plutôt maîtrisées et les recettes dynamiques.

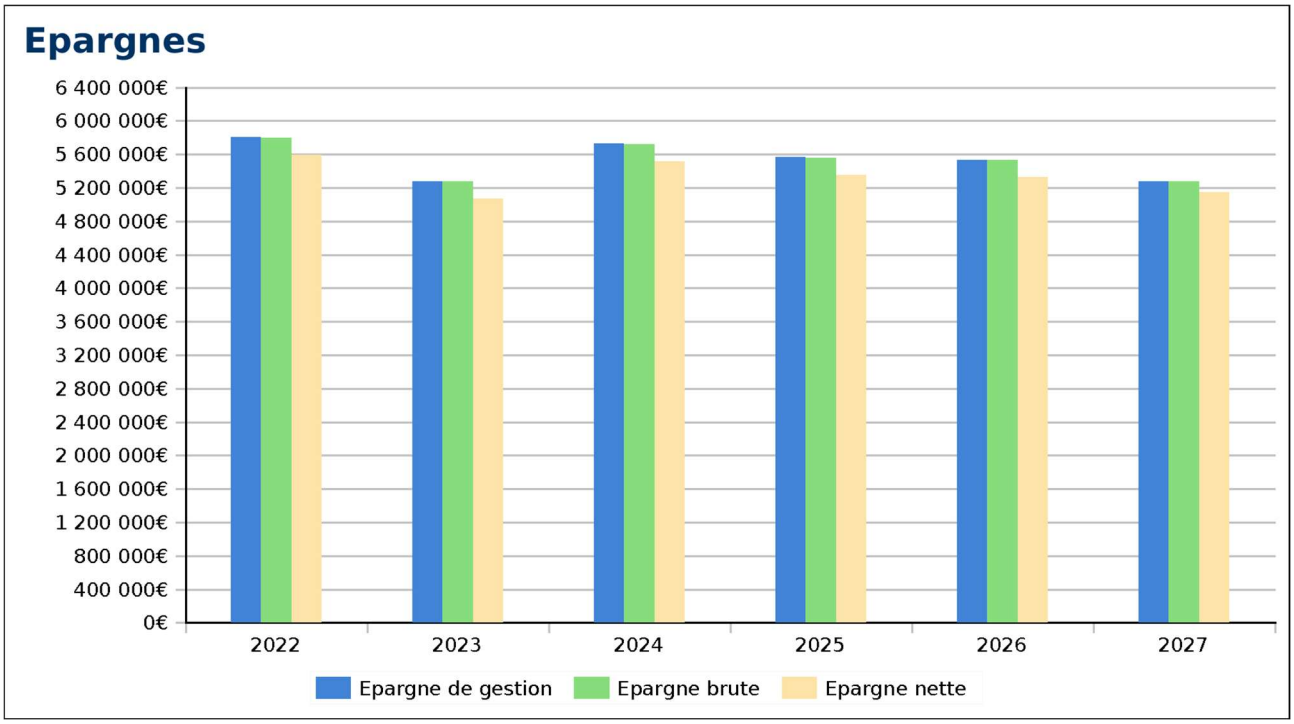

3.2 - Effet de ciseau

Effet de ciseau : Évolution de l'écart entre les recettes d'exploitation hors cession (fonctionnement) et les dépenses d'exploitation (fonctionnement) y compris les cessions d'immobilisations.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	9 344 953	9 560 504	9 698 687	9 363 989	9 698 224	9 633 997
Évolution n-1	1,08 %	2,31 %	1,45 %	-3,45 %	3,57 %	-0,66 %
Dépenses de fonctionnement	3 547 518	4 286 407	3 976 680	3 803 331	4 164 003	4 359 646
Évolution n-1	16,19 %	20,83 %	-7,23 %	-4,36 %	9,48 %	4,7 %

La comparaison de l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement permet d'apprécier la dégradation éventuelle de l'épargne et le risque d'effet de ciseau. Ce phénomène n'est pas mis en évidence ici.

Ce graphique illustre l'effet de ciseau et met en évidence la dynamique des recettes par rapport à celle des dépenses. Les recettes et dépenses exceptionnelles ne sont pas comptabilisées, alors qu'elles sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. L'écart ainsi mis en évidence pour le SYDED alimente la section d'investissement et permet de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

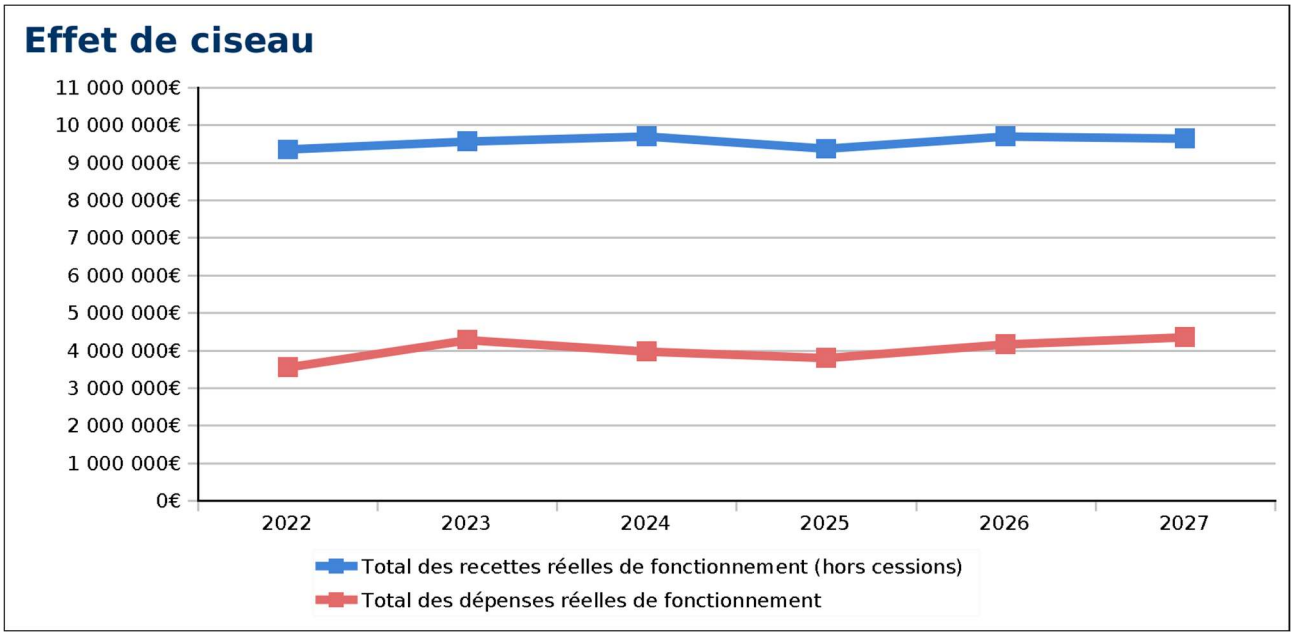

4 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

4.1 - Encours de dette et emprunts nouveaux

Le SYDED ne prévoit pas de réaliser de nouveaux emprunts sur l'année 2027. Selon ce scénario, l'encours de la dette sera nul en 2027 (échelle de gauche du graphique). La dette sera intégralement remboursée à la mi-2027.

De même, l'annuité de la dette sera de **129 431 € en 2027** (échelle de droite du graphique).

	Encours de dette au 31/12	*Évolution n-1*	Emprunts nouveaux
2022	940 958	-17,51 %	0
2023	739 910	-21,37 %	0
2024	537 563	-27,35 %	0
2025	333 907	-37,89 %	0
2026	128 935	-61,39 %	0
2027	0	-100 %	0

AR-Préfecture du Doubs
025-252508288-20261104-9-AU
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-11-2026
Publication le : 04-11-2026
territoire d'énergie DOUBS-SYDED
Le Président du SYDED, Patrick CORNE

Le graphique ci-dessous retrace, pour chaque année, l'évolution du capital restant dû (échelle de droite du graphique), ainsi que les éventuels emprunts nouveaux à contracter dans le cadre du plan d'investissement prospectif.

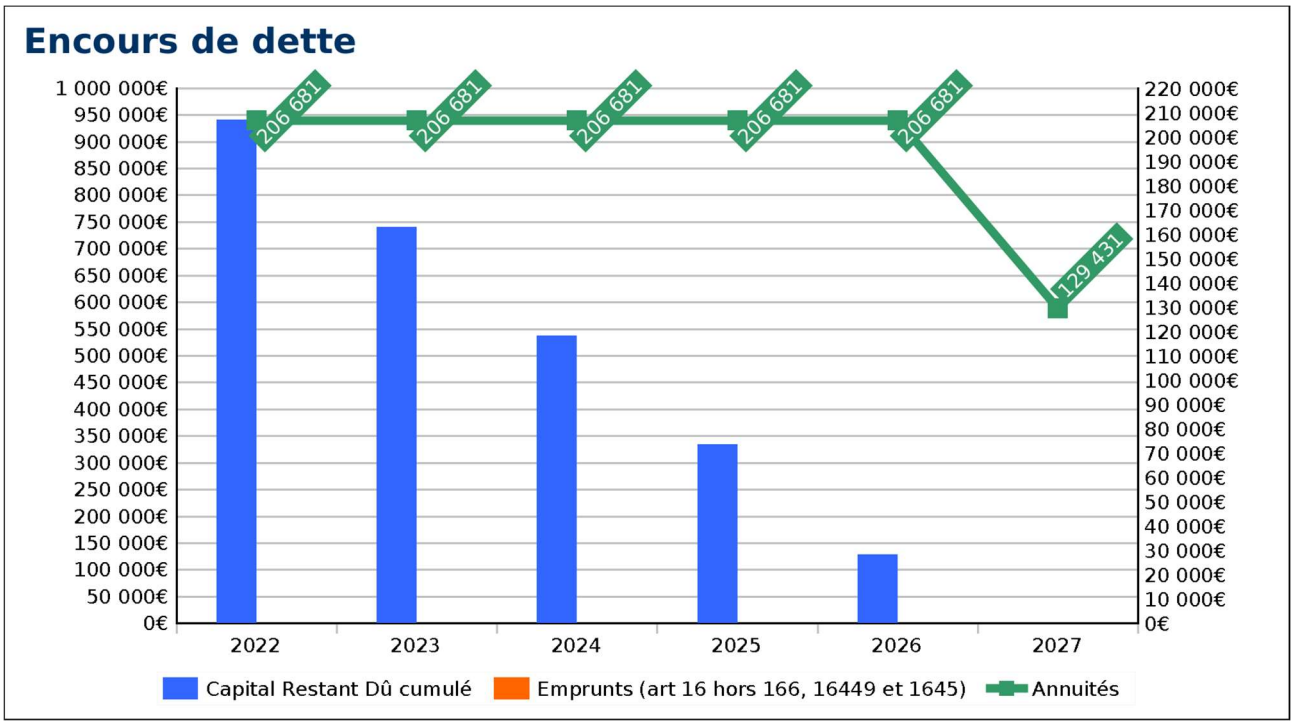

4.2 - Annuités de la dette

L'annuité de la dette (capital + intérêts) se décompose comme suit :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Annuités	206 681	206 681	206 681	206 681	206 681	129 431
Évolution n-1 (en %)	0 %	-0 %	0 %	0 %	-0 %	-37,38 %
Capital en euro	199 756	201 048	202 347	203 655	204 972	128 935
Intérêts en euro	6 925	5 634	4 334	3 026	1 709	496

4.3 - Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule de la manière suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Ratio	0,2 ans	0,1 ans	0,1 ans	0,1 ans	0 ans	0 ans

Sans nouvel emprunt souscrit sur la période, le capital restant dû et le ratio de désendettement deviennent nuls à la fin de l'exercice 2027.

AR-Préfecture du Doubs
025-252508288-20261104-9-AU
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-11-2026
Publication le : 04-11-2026
territoire d'énergie DOUBS-SYDED
Le Président du SYDED, Patrick CORNE

5 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

5.1 - Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement et leur évolution :

Années	Recettes de fonctionnement	*Évolution n-1*
2022	9 364 418	1,29 %
2023	9 560 504	2,09 %
2024	9 698 687	1,45 %
2025	9 363 989	-3,45 %
2026	9 708 224	3,68 %
2027	9 633 997	-0,76 %

L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période

	Évolution moyenne (en %)	Évolution totale (en %)
Recettes de fonctionnement	0,57 %	2,88 %

NB : Les recettes de fonctionnement sont en légère baisse en 2027. Cette baisse provient d'un ralentissement des demandes d'audits énergétiques de la part des communes, de la baisse des rétrocessions des bornes IRVE consécutive au changement de prestataire, de frais de gestion liés aux groupements d'achat qui sont facturés en une seule fois pour la durée du marché, et de remboursements liés à la régie BioChaleur (les frais précédant la phase de construction des réseaux sont pris en charge par le budget principal puis remboursés par la régie dès que le réseau est viable).

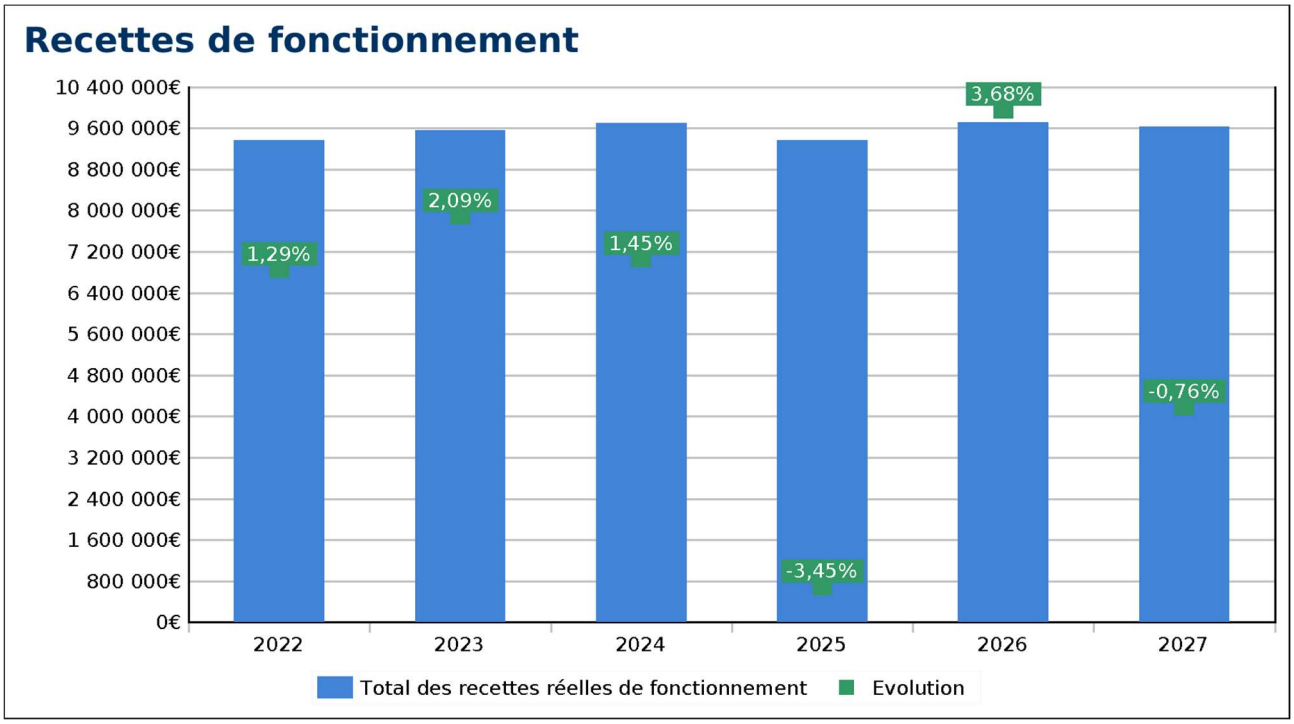

Les principales recettes de fonctionnement

Produits de la fiscalité indirecte : Pour le SYDED, il s'agit uniquement de la fraction de l'accise sur l'électricité (Ex-TCFE).

2022	2023	2024	2025	2026	2027
4 919 757	5 367 110	5 023 103	4 914 392	4 900 000	4 973 500

Dotations : Elles comprennent les recettes du chapitre 74 pour le SYDED. Il s'agit essentiellement des participations de fonctionnement de l'ADEME, de la Région et des communes.

2022	2023	2024	2025	2026	2027
522 956	357 606	265 865	361 625	409 040	322 231

Autres recettes : Il s'agit principalement de la redevance de fonctionnement R1 (951 k€), de la redevance d'investissement R2 (2 189 k€), des honoraires de maîtrise d'ouvrage et d'AMO du SYDED, des pénalités de retards, des ventes d'énergie et diverses recettes (1 198 k€).

2022	2023	2024	2025	2026	2027
3 921 704	3 835 788	4 409 719	4 087 972	4 399 184	4 338 266

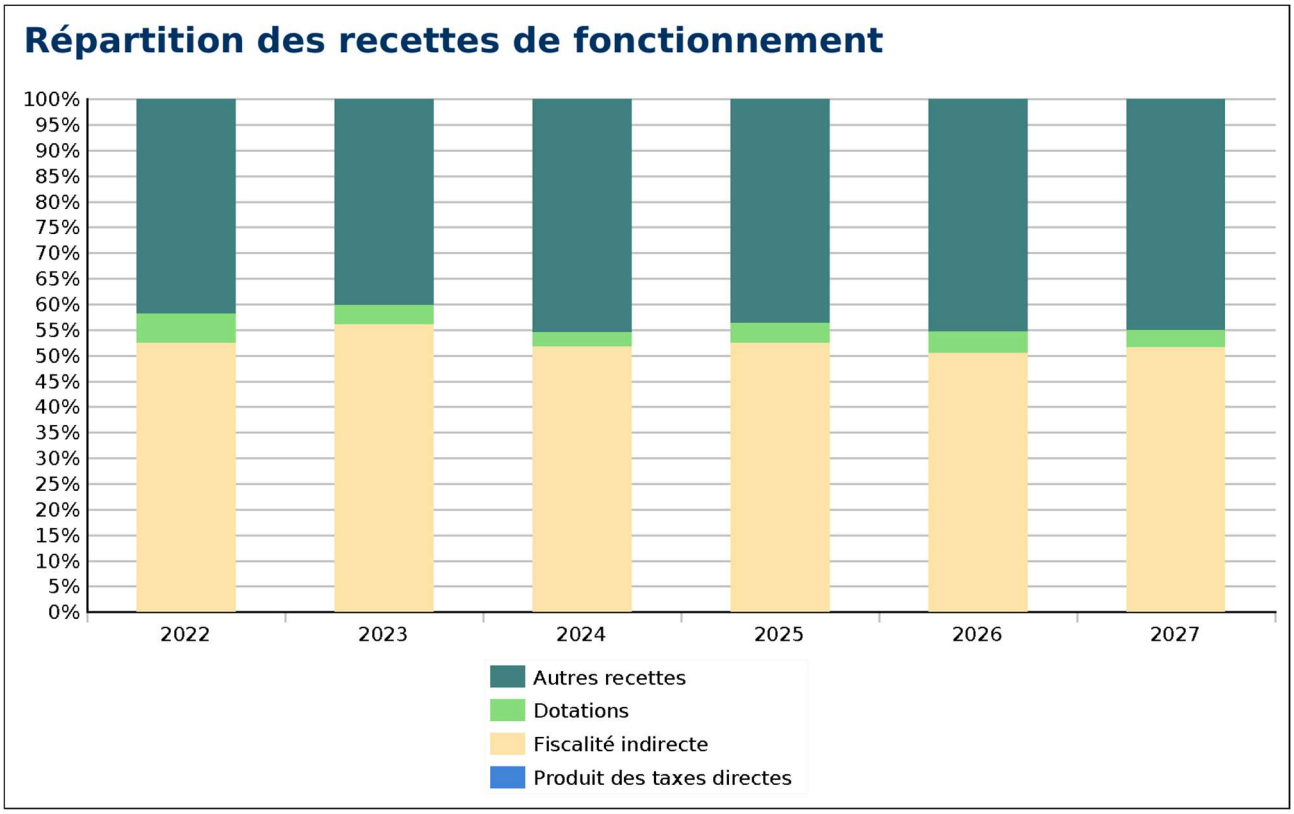

5.2 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement et leur évolution :

Années	Dépenses de fonctionnement	*Évolution n-1*
2022	3 547 518	16,19 %
2023	4 286 407	20,83 %
2024	3 976 680	-7,23 %
2025	3 803 331	-4,36 %
2026	4 164 003	9,48 %
2027	4 359 646	4,7 %

NB : Les évolutions à la hausse sont liées à l'inflation et au développement des activités du SYDED (groupement d'achat, diagnostics énergétiques groupés, maîtrise d'ouvrage, maintenance de l'éclairage public...) et aux ressources humaines et matérielles dédiées à ces dispositifs.

L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période

	Évolution moyenne (en %)	Évolution totale (en %)
Dépenses de fonctionnement	4,21 %	22,89 %

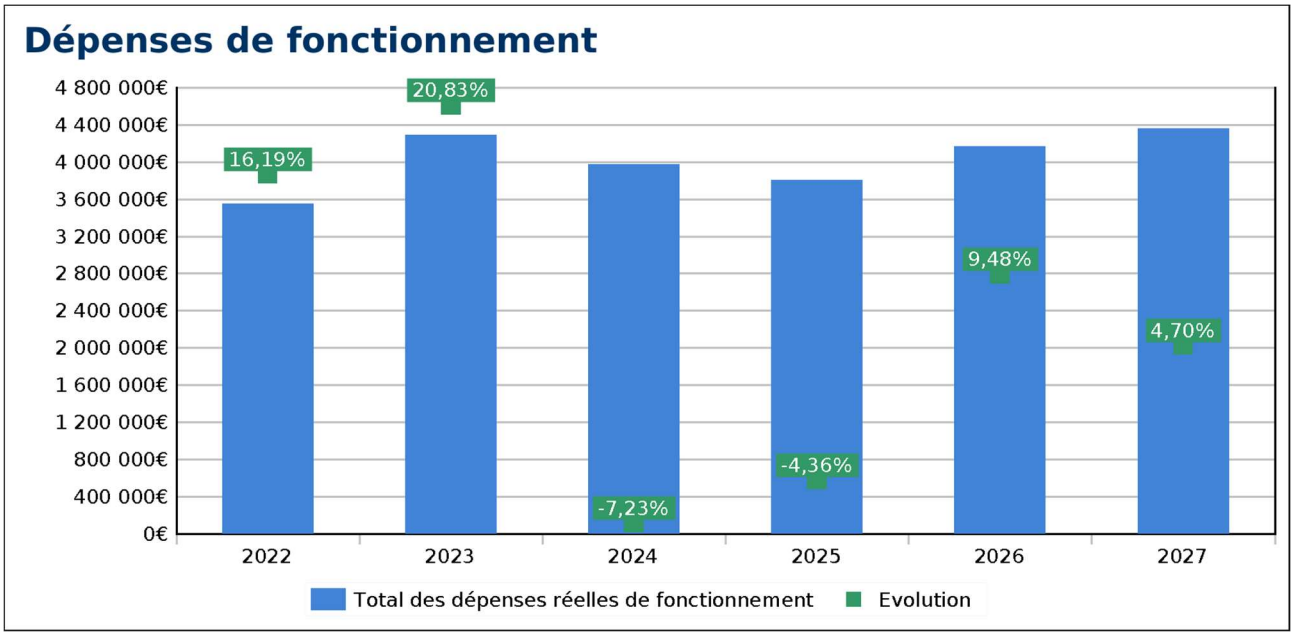

Les principales dépenses de fonctionnement

Charges de personnel : Elles comprennent les dépenses du chapitre 012 dont la participation au financement des postes des générateurs.

2022	2023	2024	2025	2026	2027
1 383 909	1 492 815	1 578 944	1 608 903	1 767 000	1 851 255

L'effectif du SYDED s'établit à 27 agents permanents et un agent non permanent (contrat de projet) au 1er octobre 2026.

Structure des effectifs au 1er janvier 2026			
Titulaires		Non titulaires	
CAT A	4	CAT A	6
CAT B	5	CAT B	9
CAT C	4	CAT C	0
		Temporaires	0
Évolution des effectifs en 2026			
Titulaires		Non titulaires	
CAT A	+ 0 poste	CAT A	+ 0 poste
CAT B	+ 0 poste	CAT B	+ 0 poste
CAT C	+ 0 poste	CAT C	+ 0 poste
		Temporaires	+ 0 poste

Le temps de travail est de 39 h par semaine. Il donne lieu aux récupérations de temps de travail correspondantes le cas échéant. Ces dispositions sont validées par le règlement intérieur du SYDED adopté par délibération du 28 juin 2019 et ses mises à jour successives dont la dernière date du 19 décembre 2025.

Les agents bénéficient également d'un régime indemnitaire validé par les comités syndicaux successifs du SYDED.

AR-Préfecture du Doubs
025-252508288-20261104-9-AU
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-11-2026
Publication le : 04-11-2026
territoire d'énergie DOUBS-SYDED
Le Président du SYDED, Patrick CORNE

Début octobre 2026, les dépenses de personnel sont estimées à 1 767 000 € pour l'année :

DÉPENSES DE PERSONNEL 2026 (CA anticipé au 1er octobre)	
Montant total anticipé au 31 décembre	1 767 000 €

Dont perçu par les agents :

Traitement indiciaire (Titulaires 64111 – Contractuels 64131)	514 315 €
Régime indemnitaire et SFT (Titulaires 64118/64112 – Contractuels 64138)	318 162 €
Nouvelles bonifications indiciaires	3 742€
Heures supplémentaires rémunérées	0 €
Avantages en nature (Mutuelle, prévoyance, chèques déjeuner)	35 672 €

L'évolution des dépenses de personnel entre 2025 et 2026 s'explique par :

- Le nouveau contrat de projet du 1er août 2025 en année pleine sur 2026 ;
- Application du glissement vieillesse technicité (GVT) dans le cadre de l'évolution des carrières des agents et à l'inflation.

Le coût moyen annuel d'un agent au SYDED s'élève à 61 715 euros (Base CA prévisionnel 2026), toutes charges comprises. Cette situation s'explique par la présence quasi exclusive d'agents qualifiés en catégorie A et B, le glissement vieillesse technicité (GVT) et la tension sur le marché du travail et de l'embauche d'agents qualifiés.

Le CCRt prévoit des recettes de fonctionnement qui viendront couvrir une partie des coûts de personnel affectés à ce projet.

Par ailleurs, le décret de 2025 relatif au taux de cotisations des employeurs pour les agents affiliés à la CNRACL prévoit une hausse progressive de ce taux sur quatre ans : de 34,65 % en 2025 à 43,65 % en 2028, soit une augmentation de 3 points par an. Cette trajectoire représente une hausse cumulée de 26 % du taux de cotisation en quatre ans.

Sur la base des indices majorés actuels des agents, l'impact financier pour la collectivité est le suivant :

CNRACL	2025	2026	2027	2028
Taux de cotisation	34,65 %	37,65 %	40,65 %	43,65 %
Montant annuel	131 813 €	143 226 €	154 638 €	166 051 €

La charge supplémentaire est ainsi d'environ 11 400 € par an, soit près de 34 000 € à l'horizon 2028 par rapport à 2025. Ce montant équivaut approximativement à un demi-poste. Cette évolution, subie et indépendante des décisions de la collectivité, pèsera durablement sur le chapitre 012.

Enfin, une partie des coûts de personnel pourra être affectée au budget rattaché de la régie BioChaleur SYDED. La quote-part pourrait s'élever à 1,5 ETP par an, selon le temps effectivement consacré au projet.

Charges à caractère général : Elles comprennent les dépenses du chapitre 011. Il s'agit de toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement du SYDED. Celles-ci intègrent également les cotisations aux organismes professionnels, les frais de formation, les abonnements aux services juridiques et financiers et les frais liés aux études et prestations confiées à des prestataires externes. Chaque année, des missions de contrôle du concessionnaire et d'appui du maître d'ouvrage sont réalisées par le cabinet AEC. La mise en place du programme IRVE conduit également à régler les prestations d'entretien-maintenance et de télégestion des bornes de recharge de véhicules électriques ainsi qu'une consommation accrue d'énergie pour ce service. La prise en charge des diagnostics bâtiments et des études chaufferies bois réalisées dans le cadre de l'opération groupée financée par l'ADEME et la Région, ainsi que le nouveau service d'éclairage public sont également intégrés dans les charges à caractère général. Enfin, le programme CCRt engendre des dépenses de fonctionnement pour l'animation et l'administration du dispositif.

Les dépenses de l'année 2027 restent dans la continuité de celles de 2026, avec toutefois une légère baisse, des dépenses exceptionnelles ayant été réglées en 2026, telles que l'accompagnement du syndicat par le cabinet GP Conseil dans le cadre des réflexions relatives aux orientations stratégiques du mandat et la révision du plan de communication.

2022	2023	2024	2025	2026	2027
628 735	718 258	976 020	823 957	942 240	909 247

AR-Préfecture du Doubs
025-252508288-20261104-9-AU
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-11-2026
Publication le : 04-11-2026
territoire d'énergie DOUBS-SYDED
Le Président du SYDED, Patrick CORNE

Atténuation de produits : Elles correspondent aux dépenses du chapitre 014 c'est-à-dire le reversement de la quote-part de l'accise sur l'électricité aux communes.

2022	2023	2024	2025	2026	2027
1 486 305	1 976 990	1 148 099	1 239 949	1 317 500	1 337 232

Subventions : Le SYDED verse 10 000 € en subvention de fonctionnement à l'association « Électriciens sans frontières » pour le financement de projets de développement.

2022	2023	2024	2025	2026	2027
10 000	10 000	20 000	10 000	10 000	10 000

Intérêts de la dette : Les intérêts de la dette comprennent les frais financiers issus de la dette en cours.

2022	2023	2024	2025	2026	2027
6 925	5 634	4 334	3 026	1 709	496

Autres dépenses : Elles comprennent notamment les charges de gestion courante (chap.65), dont les indemnités et frais des élus, et les charges exceptionnelles (chap 67), les intérêts moratoires et les reprises sur exercices antérieurs. Elles sont en hausse à la suite notamment de la revalorisation des indemnités des élus et essentiellement des coûts qui précédent la phase de construction d'un réseau de chaleur comptabilisés au compte 658 du budget principal.

2022	2023	2024	2025	2026	2027
41 644	92 711	196 561	115 369	128 554	251 416

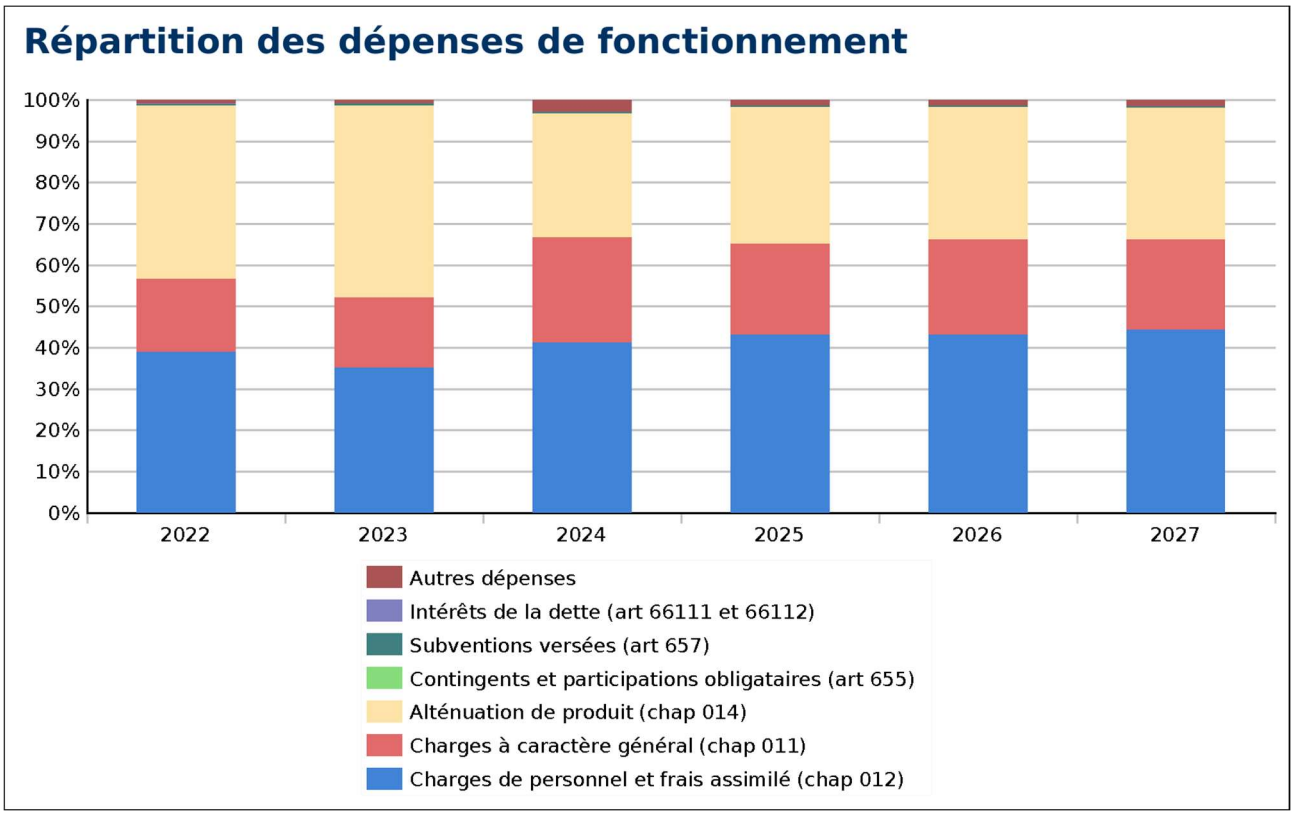

Indicateur d'évolution de la ressource humaine

Il s'agit de la part des charges de personnel dans les dépenses de fonctionnement. Ce taux (Ratio 7, détaillé section 9) atteindrait 42,46 % évolue à la hausse ces dernières années et la montée en puissance des nouvelles missions du SYDED, avec une relative stabilité ces dernières années.

2022	2023	2024	2025	2026	2027
1 383 909	1 492 815	1 578 944	1 608 903	1 767 000	1 851 255

AR-Préfecture du Doubs
025-252508288-20261104-9-AU
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-11-2026
Publication le : 04-11-2026
territoire d'énergie DOUBS-SYDED
Le Président du SYDED, Patrick CORNE

Ratio : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

2022	2023	2024	2025	2026	2027
39,01 %	34,83 %	39,71 %	42,3 %	42,36 %	42,46 %

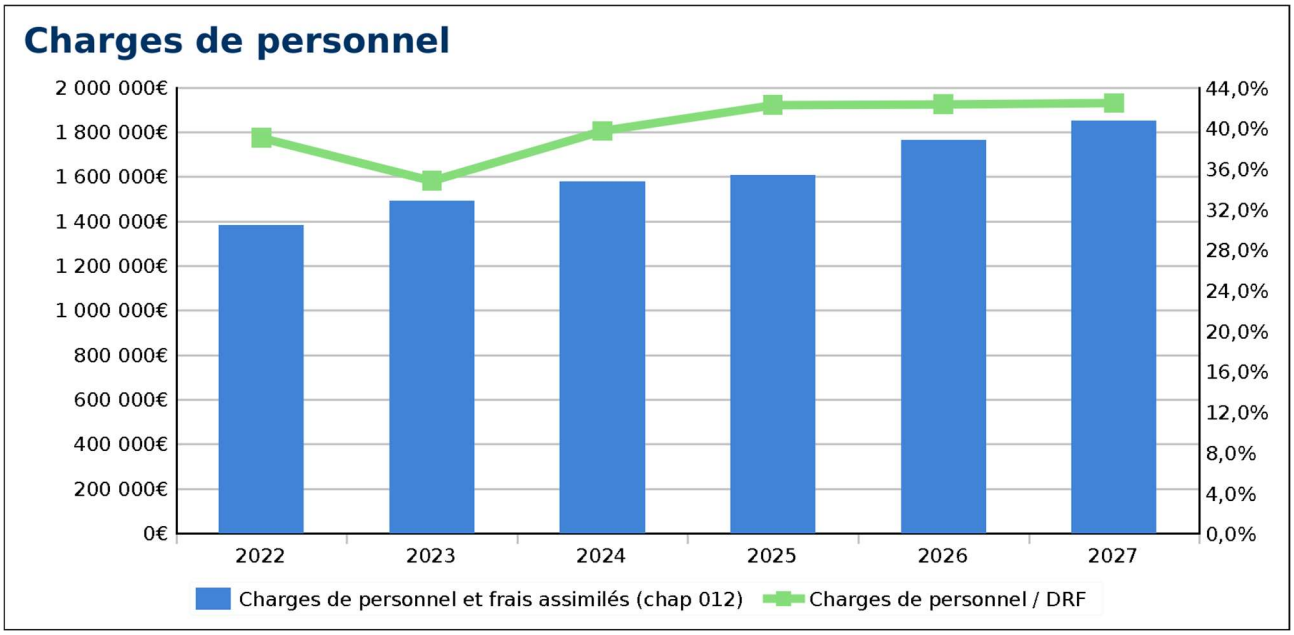

6 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Ce chapitre détaille, poste par poste, les recettes puis les dépenses d'investissement du SYDED.

6.1 - Les recettes d'investissement

FCTVA : Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements engagés les années précédentes. Le taux du FCTVA est de 16,404 %. L'estimation de 2027 est nul car en attente de l'arbitrage de la Préfecture sur le traitement manuel de notre FCTVA.

2022	2023	2024	2025	2026	2027
19 083	21 494	14 502	17 730	2 000	0

Subventions perçues : Ces subventions d'investissement issues du PPI, sont constituées des participations des communes adhérentes, aux travaux réalisés par le SYDED. Depuis 2023, cette section intègre également les subventions du FACÉ. Les participations des tiers aux travaux, l'Article 8 et PCT versées par ENEDIS sont également intégrées.

2022	2023	2024	2025	2026	2027
3 395 555	6 267 229	8 117 111	7 586 185	8 997 722	8 141 500

Emprunts : Emprunts réalisés durant la prospective pour financer les investissements.

2022	2023	2024	2025	2026	2027
0	0	0	0	0	0

Recettes diverses : Les montants indiqués sont constitués des participations des communes aux travaux pour compte de tiers (Éclairage public et réseaux télécoms).

2022	2023	2024	2025	2026	2027
2 252 453	1 700 520	2 421 799	1 659 192	2 649 602	3 790 617

AR-Préfecture du Doubs
025-252508288-20261104-9-AU
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-11-2026
Publication le : 04-11-2026
territoire d'énergie DOUBS-SYDED
Le Président du SYDED, Patrick CORNE

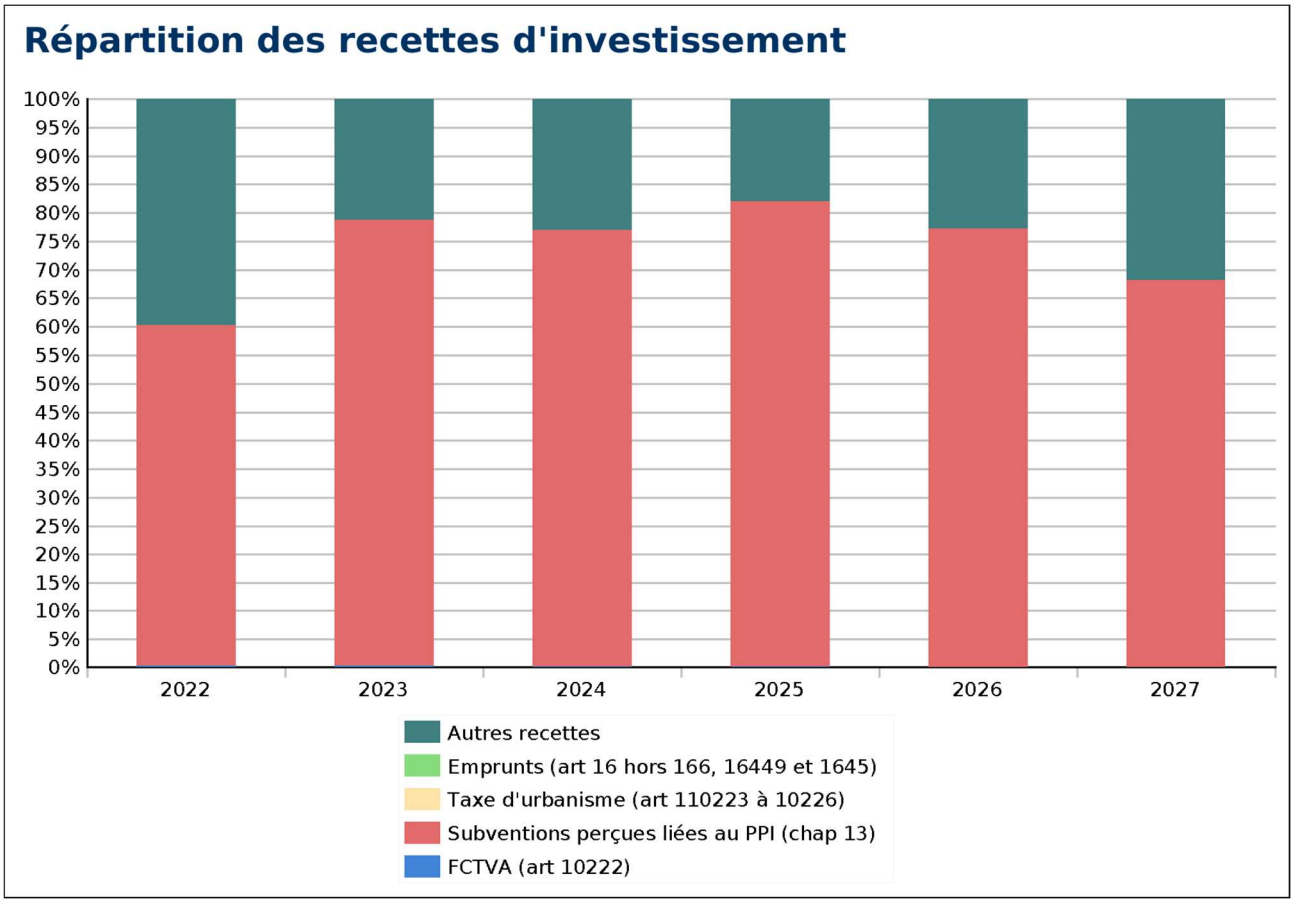

6.2 - Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement et leur évolution (montants TTC, puis HT à compter de 2022, hors travaux pour compte de tiers).

Années	Dépenses d'investissement	Évolution n-1
2022	10 870 795	32,88 %
2023	13 383 003	23,11 %
2024	15 463 385	15,54 %
2025	18 119 341	17,18 %
2026	19 034 261	5,05 %
2027	17 413 962	-8,51 %

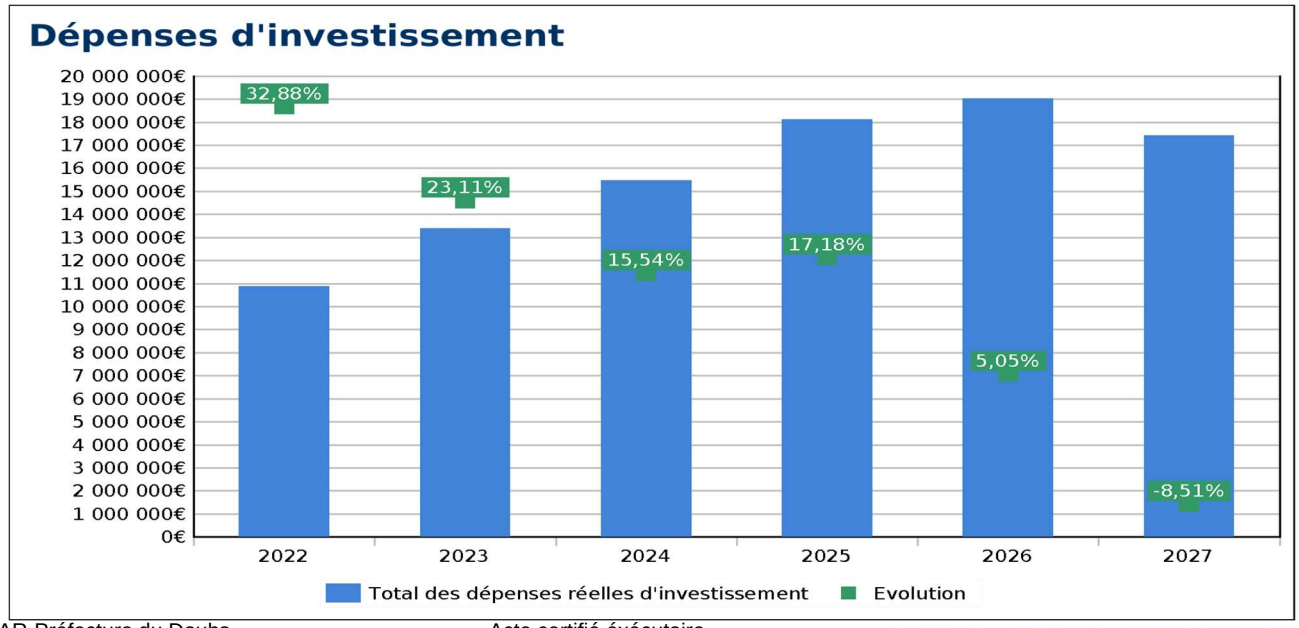

AR-Préfecture du Doubs
Acte certifié éxécutoire
025-252508288-20261104-9-AU
Réception par le Préfet : 04-11-2026
Publication le : 04-11-2026
territoire d'énergie DOUBS-SYDED
Le Président du SYDED, Patrick CORNE

Prise de participation dans la Société d'économie Mixte Énergie Citoyenne

Une participation du SYDED, à hauteur de 300 k€, a été versée début 2020. À la suite de la trajectoire financière élaborée par la SEM, 400 k€ ont été versés en 2023 en compte courant d'associés (CCA). Avec la validation de la nouvelle répartition du capital, les 400 k€ de CCA ont été convertis en capital social fin 2024.

Au vu de la nouvelle prospective financière de la SEM, et comme validé par le comité syndical du SYDED du 25 octobre 2024, la répartition sur les quatre prochains exercices sera la suivante :

2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total
300 k€	1 055 k€	0 k€	782 k€	586 k€	391 k€	**2 114 k€**

7 - LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT (hors TVA et hors travaux pour tiers)

Ce chapitre détaille le contenu du programme pluriannuel d'investissement (PPI) présenté en dépenses d'investissement au chapitre précédent, ainsi que ses financeurs.

7.1 - Les dépenses prévues au PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
1 - INT - Enfouissement et intégration des Réseaux	4 173 650	4 051 882	4 758 295	4 376 742	4 500 000	4 200 000	26 060 569
2 - LOT et ZAC - Lotissements et zones d'activités	112 968	116 177	63 048	223 693	220 000	201 500	937 386
3 - ER - EXT - Extensions/desserte - rural BT	749 622	1 856 595	1 956 010	1 983 837	2 100 000	2 300 000	10 946 064
4 - ER - RENF - Renforcements BT	750 350	1 968 884	2 191 358	2 211 901	2 200 000	2 100 000	11 422 493
5 - ER - SECU - Travaux fils nus	320 788	428 106	994 460	2 106 781	2 400 000	1 500 000	7 750 135
6 - EP - Subventions d'éclairage public	1 048 916	533 331	578 659	794 938	600 000	700 000	4 255 844
7 - ER - SITES ISOLES	0	0	44 213	0	26 012	0	70 225
8 - FTE - Énergie (Fonds de transition énergétique)	638 714	1 550 324	1 284 293	1 571 673	2 444 775	1 500 000	8 989 779
9 - IRVE - Progs FACE 2021 et 2022	1 109	500 611	120 471	12 817	200 000	0	835 008
10 - Régie de Chaleur Blamont	0	0	90 000	0	0	0	90 000
Total	**7 796 117**	**11 005 910**	**12 080 807**	**13 282 382**	**14 690 787**	**12 501 500**	**71 357 503**

7.2 - Les financeurs du PPI

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
AUTRES	0	0	0	0	0	0	0
COMMUNES	2 123 468	2 027 601	889 995	1 102 376	2 387 800	2 220 900	10 752 140
DEMANDEURS	597 786	1 036 264	966 379	52 595	903 235	1 324 000	4 880 259
FACE	0	1 684 056	2 239 590	1 291 798	4 278 687	3 316 000	12 810 131
PCT ENEDIS	171 287	387 121	470 106	0	888 000	880 600	2 797 114
PROGRAMME ADVENIR ET PLAN DE RELANCE DU FACE	0	18 560	346 767	70 686	140 000	0	576 013
Total	**2 892 541**	**5 153 602**	**4 912 837**	**2 517 455**	**8 597 722**	**7 741 500**	**31 815 657**

7.3 - Le coût net annuel

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Programmes (a)	7 796 117	11 005 910	12 080 807	13 282 382	14 690 787	12 501 500	71 357 503
Financeurs (b)	2 892 541	5 153 602	4 912 837	2 517 455	8 597 722	7 741 500	31 815 657
Total (a-b)	4 903 576	5 852 308	7 167 970	10 764 927	6 093 065	4 760 000	39 541 846

AR-Préfecture du Doubs
025-252508288-20261104-9-AU
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-11-2026
Publication le : 04-11-2026
territoire d'énergie DOUBS-SYDED
Le Président du SYDED, Patrick CORNE

8 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Le plan de financement des investissements réalisés sur la période est présenté ci-dessous. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement. Les travaux pour compte de tiers en éclairage public ne sont pas repris ici, mais ils représentent un coût net annuel de l'ordre de 700 000 € pour le SYDED.

Rappel des investissements prévus au PPI

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Programmes (a)	7 796 117	11 005 910	12 080 807	13 282 382	14 690 787	12 501 500	71 357 503

L'épargne de la collectivité

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Épargne brute	5 797 435	5 274 096	5 722 008	5 560 657	5 534 221	5 274 351
Remboursement capital de la dette	199 756	201 048	202 347	203 655	204 972	128 935
Épargne nette	5 597 679	5 073 049	5 519 660	5 357 002	5 329 249	5 145 416

Le financement

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'investissement. Les cessions d'immobilisation sont rajoutées dans le plan de financement. Pour rappel, l'affectation du résultat peut également intervenir partiellement pour financer l'investissement.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Épargne nette (a)	5 597 679	5 073 049	5 519 660	5 357 002	5 329 249	5 145 416
FCTVA (b)	19 083	21 494	14 502	17 730	2 000	0
Autres recettes (c)	2 252 453	1 700 520	2 421 799	1 659 192	2 649 602	3 790 617
Produit de cessions (d)	19 465	0	0	0	10 000	0
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	7 888 680	6 795 063	7 955 962	7 033 924	7 990 851	8 936 033
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	3 395 555	6 267 229	8 117 111	7 586 185	8 997 722	8 141 500
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	0	0	0	0	0	0
Financement total h = (e+f+g)	11 284 235	13 062 292	16 073 073	14 620 109	16 988 573	17 077 533

Résultat de l'exercice	613 196	-119 663	812 035	-3 295 577	-1 840 719	-207 492

Les résultats 2025, 2026 et 2027 sont négatifs, en raison de l'augmentation de capital de la SEM et de l'avance de trésorerie consentie à la régie BioChaleur (hors restes à réaliser).

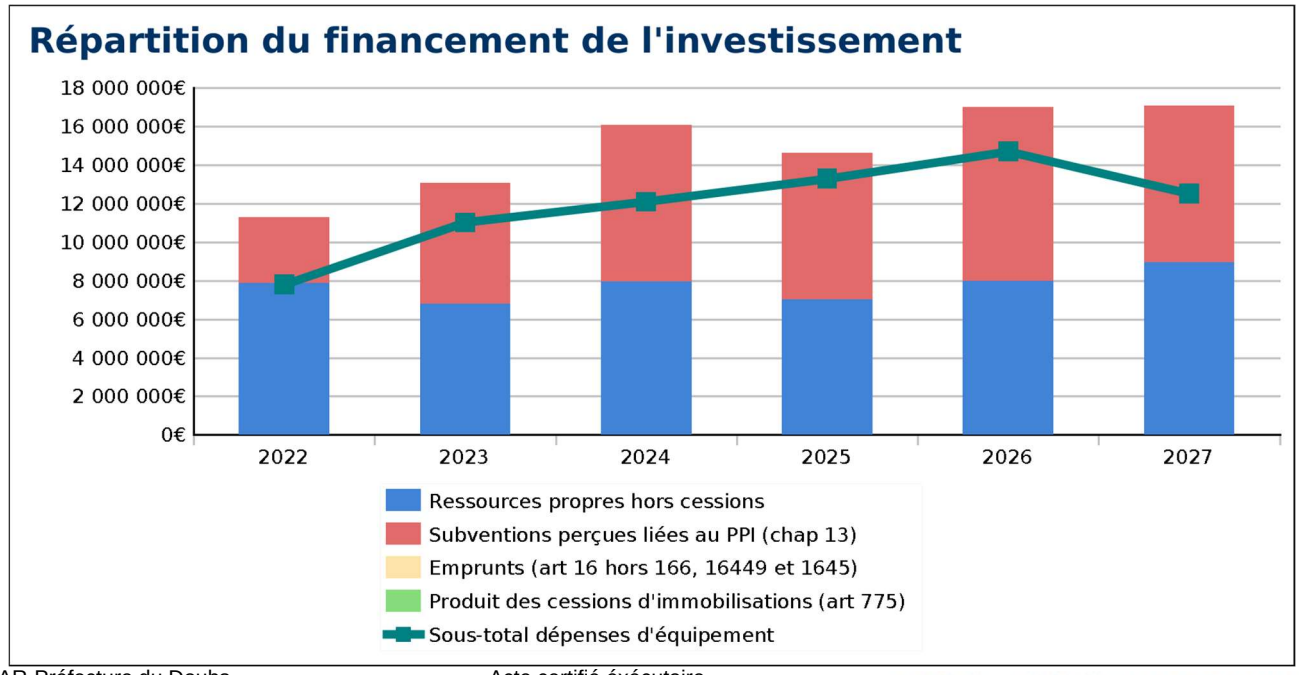

AR-Préfecture du Doubs
Acte certifié éxécutoire
025-252508288-20261104-9-AU
Réception par le Préfet : 04-11-2026
Publication le : 04-11-2026
territoire d'énergie DOUBS-SYDED
Le Président du SYDED, Patrick CORNE

9 - LES RATIOS

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R de 1992 (Administration Territoriale de la République)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Ratio 7	39,01 %	34,83 %	39,71 %	42,3 %	42,36 %	42,46 %
Ratio 9	40,02 %	46,94 %	43,09 %	42,79 %	45 %	46,59 %
Ratio 10	91,59 %	116,08 %	129,57 %	141,85 %	151,32 %	129.76 %
Ratio 11	10,05 %	7,74 %	5,54 %	3,57 %	1,33 %	0 %

Ratio 7 = Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement
Ratio 9 = Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement
Ratio 10 = Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement
Ratio 11 = Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

AR-Préfecture du Doubs
025-252508288-20261104-9-AU
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-11-2026
Publication le : 04-11-2026
territoire d'énergie DOUBS-SYDED
Le Président du SYDED, Patrick CORNE

Orientations budgétaires 2027

DÉPENSES 2027

Dépenses 2027		
FONCTIONNEMENT		
Charges à caractère général	759 247	3,93%
Études pour tiers	150 000	0,78%
Charges de personnel et élus	1 963 167	10,16%
Fonctionnement (chap 65, 65888 - pour le réseau de chaleur)	150 000	0,78%
Reversement de l'accise sur l'électricité	1 337 232	6,92%
INVESTISSEMENT		
Travaux délibérés	10 572 000	54,73%
Travaux imposés	2 501 500	12,95%
Subventions éclairage public	700 000	3,62%
Fonds de transition énergétique	1 500 000	7,76%
Capitalisation de la SEM EnR Citoyenne	586 000	3,03%
Autres investissements	75 000	0,39%
Remboursements des emprunts	128 935	0,67%
Budget annexe : avance + subventions	0	0,00%
IRVE (2315)	0	0,00%
CCRt	1 350 527	6,99%
Crédit disponible pour affectation 204	- 2 456 069	- 12,71%
	19 317 539	**100.00%**

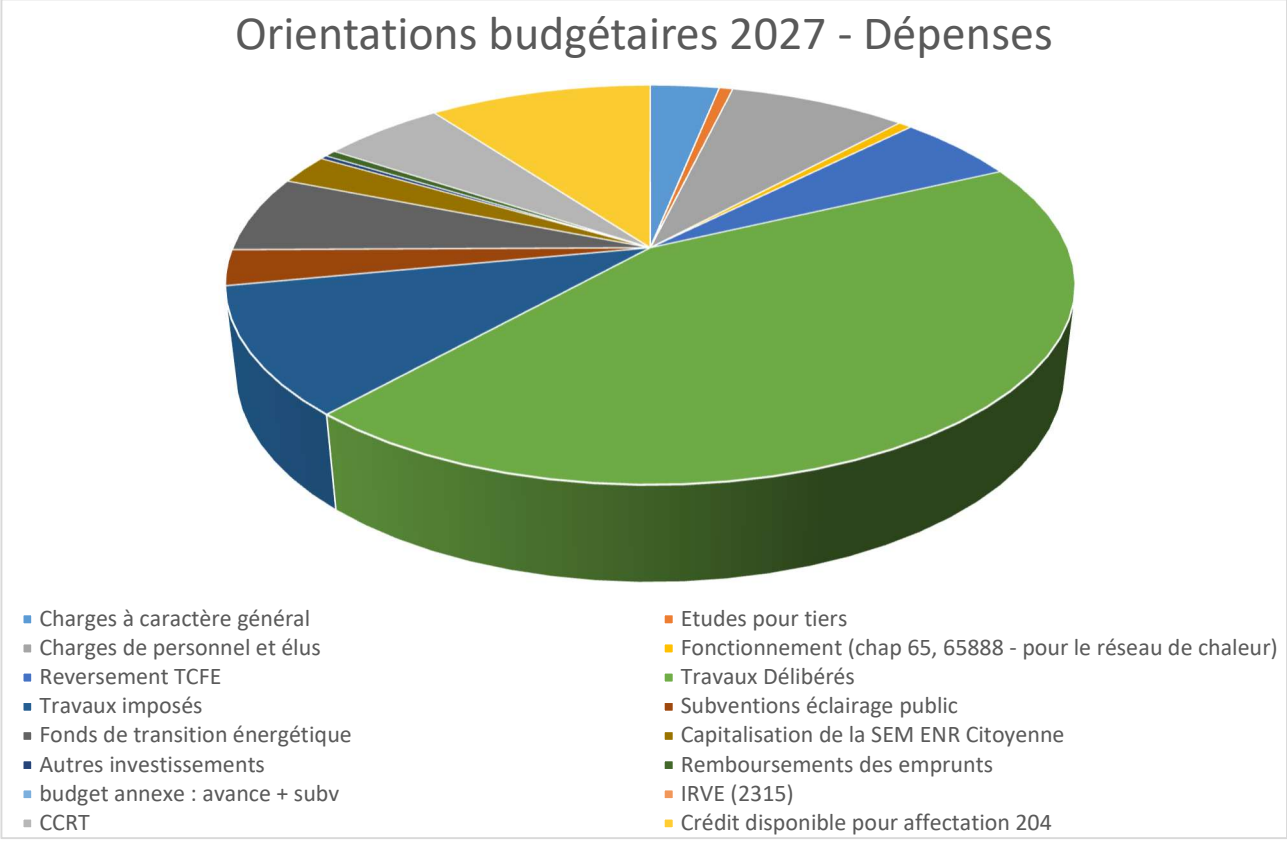

AR-Préfecture du Doubs

025-252508288-20261104-9-AU

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 04-11-2026

Publication le : 04-11-2026

territoire d'énergie DOUBS-SYDED

Le Président du SYDED, Patrick CORNE

RECETTES 2027

Recettes 2027		
FONCTIONNEMENT		
Accise sur l'électricité	4 973 500	25,75%
Participations ADEME, État, Région, communes	322 231	1,67%
R1	950 601	4,92%
R2	2 189 210	11,33%
Remb frais budget annexe	120 790	0,63%
Honoraires et autres recettes	1 077 665	5,58%
INVESTISSEMENT		
Remb avance régie BioChaleur	139 330,00	0,72%
Participations communales	4 621 660	23,92%
Participations des tiers	1 224 000	6,34%
FACÉ	3 316 000	17,17%
IRVE	0	0,00%
CCRt	1 350 527	6,99%
Participations ENEDIS - Art 8 et PCT	1 280 600	6,63%
FCTVA	0	0,00%
Affectation du résultat 2026	- 2 248 575	- 11,64%
	19 317 539	**100,00%**

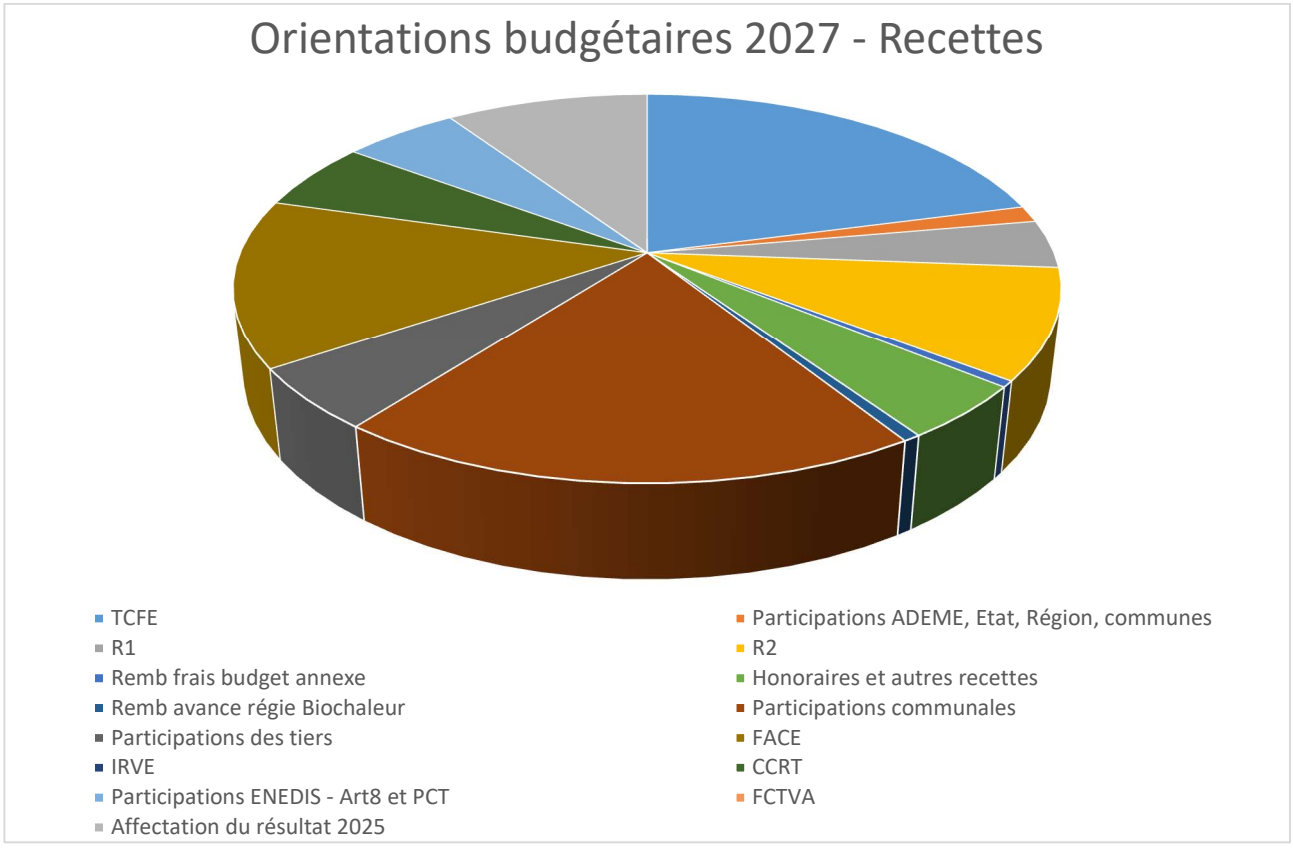

AR-Préfecture du Doubs
025-252508288-20261104-9-AU
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-11-2026
Publication le : 04-11-2026
territoire d'énergie DOUBS-SYDED
Le Président du SYDED, Patrick CORNE

025-252508288-20261104-9-AU

AR-Préfecture du Doubs

Réception par le Préfet : 04-11-2026

Publication le : 04-11-2026

Acte certifié exécutoire

Tableaux des effectifs permanents

TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DU SYDED - Au 30 octobre 2026

Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Grade	Cat.	Durée hebdo (Temps complet ou incomplet)	Durée hebdo (Base de 1607 heures annuelles)	Emploi Permanent	Missions pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)	Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail (TP en %)	Numéro	Commentaire
Filière administrative										
Délibération n° 2021-37 du 15 octobre 2021 modifiant le poste de responsable du budget ouvert aux cadres d'emploi des rédacteurs et au grade d'attaché	Rédacteurs ou attaché	A/B	100%	39h00	Oui	Chargé des dossiers transversaux financiers & budget	Détachement FPE	80%	1	NG
Délibération n° 2016-43 du 16 décembre 2016 créant un poste d'attaché ou d'ingénieur territorial	Attaché Principal	A	100%	39h00	Oui	Responsable du pôle administration générale	Titulaire	100%	2	ALS
Délibération du 08 février 2001, délibération de titularisation du 23/02/2004, agent radié des cadres en novembre 2015, poste modifié par délibération n° 2016-43 du 16 décembre 2016	Adjoint administratif territorial ou Rédacteur territorial	B/C	100%	39h00	Oui	Gestionnaire administratif et comptable, marchés publics	Titulaire	100%	3	MS
Délibération du 24/11/2009 créant un poste d'attaché. Délibération du 30/06/2017 supprimant le poste d'attaché territorial et créant un poste d'adjoint administratif ou de rédacteur territorial Délibération N) 2018-12 du 09/03/2018 supprimant le poste d'adjoint administratif territorial et créant un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe. Délibération du 10 mars 2023 ouvrant le poste au cadre d'emploi des adjoints admnitratifs et rédacteurs	Adjoint administratif territorial ou Rédacteur territorial	C/B	100%	39h00	Oui	Gestionnaire administratif et comptable, ressources humaines	Titulaire	100%	4	AC
Délibération N° 2020-9 du 13/03/2020 créant un poste de rédacteur principal de 2ème classe ou 1ère classe	Rédacteur principal de 2ème classe ou 1ère classe	B	100%	35h00	Oui	Gestionnaire administratif et comptable, logistique, suivi de contrats	Titulaire	60%	5	LD
Délibération du 29 novembre 2005 création d'un poste d'agent administratif, délibération du 03/12/2007 créant un poste d'adjoint administratif de seconde classe Délibération n) 2018-12 du 09/03/2018 supprimant le poste d'adjoint administratif territorial et créant un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe. Délibération du 10/03/2023 ouvrant le poste au cadre d'emploi d' adjoint administratif principal (2ème et 1ère classe)	Adjoint administratif territorial principal (2ème et 1ère classe)	C	100%	39h00	Oui	Agent d'accueil et d'administration générale	Titulaire	100%	6	SM
Délibération n° 2021-37 du 15 octobre 2021 créant un poste de chargé de missions transversales et communication	Rédacteurs, techniciens ou attachés	A/B	100%	39H00	Oui	Chargé de mission & communication	Contractuel	100%	7	ER
Délibération du 13/03/2020 créant un poste de cadre d'emploi de techniciens ou cadre d'emplois de rédacteurs	Technicien principal de 2ème classe ou rédacteur ou rédacteur principal	B	100%	39h00	Oui	Chargé de gestion administrative et technique au pôle Energie	Titulaire	100%	8	MT
Délibération n°2020-61 du 4 décembre 2020 créant un poste administratif pour l'accompagnement régime rural. Délibération du 30/06/2023 ouvrant le poste au cadre d'emmploi d' adjoint administratif principal (2ème et 1ère classe)	Cadre d'emploi des adjoints administratifs (adjoint administratif, adjoint administratif principal 2nd ou 1ère classe) ou des rédacteurs ou des techniciens	B/C	100%	39h00	Oui	Gestionnaire technique, administratif et comptable	Titulaire	100%	9	EV

territoire d'énergie DOUBS-SYDED

Le Président du SYDED, Patrick CORNE

AR-Préfecture du Doubs
025-252508288-20261104-9-AU
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 04-11-2026
Publication le : 04-11-2026

TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DU SYDED - Au 30 octobre 2026

Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Grade	Cat.	Durée hebdo (Temps complet ou incomplet)	Durée hebdo (Base de 1607 heures annuelles)	Emploi Permanent	Missions pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)	Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail (TP en %)	Numéro	Commentaire
Filière technique										
Délibération du 08/02/2001 autorisant le recrutement d'un cadre A, le 12/07/2001 nomination IC, le 22/12/2004 nomination ICCN, le 12/12/2011, nomination ICCE, le 25/09/2015, recrutement d'un DGS	Ingénieur en Chef hors classe	A	100%	39h00	Oui	Directeur général des services	Titulaire	80%	10	DM
Délilbération du 08/02/2001, autorisant le recrutement d'un cadre B, Délibération du 12/07/2001autorisant le recrutement d'un ingénieur, délibération du 25 juin 2002 validant le recrutement en CDD de 3 ans, délibération du 29 novembre 2005, contrat de 3 ans, délibération du 24 juin 2008, positionnant l'agent concerné en CDI. Délibération du 08/03/2024 nomination Directeur de régie.	Ingénieur principal	A	100%	39h00	Oui	Directeur adjoint, et directeur de la régie BioChaleur	Contractuel (CDI)	80%	11	CB
Délibération du 27/03/2003 actant le recrutement , délibération du 23/06/2009, positionnant l'agent concerné en CDI	Ingénieur principal	A	100%	39h00	Oui	Responsable du pôle Réseaux et mobilités	Contractuel	100%	12	AB
Délibération du 22 juin 2004 autorisant le recrutement d'un technicien territorial	Technicien territorial	B	100%	39h00	Oui	Gestionnaire administratif et technique	Contractuel (CDI)	100%	13	LG
Délibération du 03/04/2007, créant un poste de Cat B ou C, le 03/12/2007, nomination d'un contrôleur de travaux, le 03/12/2012 nomination d'un technicien principal de 1ère classe. Délibération du 30/06/2023 autorisant la transformation du poste en catégorie A (cadre d'emploi des ingénéieurs) pour le poste de responsable concession	Cadre emploi des ingénieurs ou des technicien territoriaux	B/A	100%	39h00	Oui	Responsable concession	Contractuel (CDI)	60%	14	GG
Délibération du 12/03/2012, recrutement d'un technicien chargé de la Maitrise d'ouvrage	Technicien territorial	B	100%	39h00	Oui	Chargé d'études et de travaux	Titulaire	90%	15	RT
Délibération du 24/06/2008, Création d'un emploi de Cat C administratif, remplacé le 18/12/2008 par un poste de Cat B, technique	Technicien territorial	B	100%	39h00	Oui	Chargé d'études et de travaux	Contractuel	100%	16	JM
Délibération du 21/09/2011, créant un emploi de CEP sur le Pays Loue Lison, prolongée par la délibération du 30/03/2015	Cadre d'emplois des Techniciens Poste spécifique CEP	B	100%	39h00	Oui	Chargé de mission Bâtiment et énergie	Contractuel	100%	17	CM
Délibération du 26/09/2012, créant un emploi de CEP sur le Pays du Haut-Doubs pour 3 ans et délibération du 23/09/2016 reconduisant ce poste pour 3 ans et l'inscrivant au tableau des emplois permanents. Délibération n° 2022-16 du 25/03/2022 permettant d'ouvrir ce poste à la catégorie A également (Cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux)	Cadre d'emplois des Techniciens ou cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux	A ou B	100%	39h00	Oui	Responsable du pôle Energie	Contractuel	100%	18	LM
Délibération du 26/09/2012, créant un emploi de CEP sur le Pays Horloger pour 3 ans et délibération du 23/09/2016 reconduisant ce poste pour 3 ans et l'inscrivant au tableau des emplois permanents. Délibération du 30/06/2023 permettant d'ouvrir ce poste à la catégorie A également (Cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux)	Cadre emploi des ingénieurs ou des technicien territoriaux	B/A	100%	39h00	Oui	Chargé de mission transition énergétique & Bâtiment	Contractuel	90%	19	SG

territoire d'énergie DOUBS-SYDED
Le Président du SYDED, Patrick CORNE

025-252508288-20261104-9-AU
AR-Préfecture du Doubs
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 04-11-2026
Publication le : 04-11-2026

TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DU SYDED - Au 30 octobre 2026

Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Grade	Cat.	Durée hebdo (Temps complet ou incomplet)	Durée hebdo (Base de 1607 heures annuelles)	Emploi Permanent	Missions pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)	Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail (TP en %)	Numéro	Commentaire
Filière technique										
Délibération du 23/09/2013, créant un emploi d'AMO Eclairage public	Technicien territorial Poste spécifique AMO	B	100%	39h00	Oui	Conseiller assistant à maitrise d'ouvrage en éclairage public	Titulaire	100%	20	PC
Délibération du 29/09/2014, créant un emploi de CEP sur le Doubs central et les Portes du Haut-Doubs	Cadre d'emplois des Techniciens Poste spécifique CEP	B	100%	39h00	Oui	Chargé de mission Bâtiment et énergie	Contractuel	100%	21	JEG
Délibération du 29/09/2017, créant un emploi de CEP sur le Doubs central et les Portes du Haut-Doubs	Cadre d'emplois des Techniciens Poste spécifique CEP	B	100%	39h00	Oui	Chargé de mission Bâtiment et énergie	Contractuel (CDI)	100%	22	AR
Délibération du 06/07/2018, créant un emploi de CEP sur le Pays de Montbéliard Agglomération	Cadre d'emplois des Techniciens Poste spécifique CEP	B	100%	39h00	Oui	Chargé de mission Bâtiment et énergie	Détachement FPH	100%	23	FG
Délibération n° 2020-61 du 04 décembre 2020, création d'un poste de chargé d'études et de travaux pour l'accompagnement au régime rural	Technicien territorial	B	100%	39h00	Oui	Chargé d'études et de travaux	Contractuel	100%	24	FF
Délibération du 15 octobre 2021 créant un poste d'adjoint au responsable du pôle Concession et Travaux en charge de l'opérationnel du pôle. Délibération du 30/06/2023 permettant d'ouvrir ce poste au grade de technicien principal 1ère classe	cadre d'emploi des ingénieurs / technicien principal 1ère cl	A/B	100%	39h00	Oui	Responsable adjoint du pôle "Réseaux & mobilités"	Titulaire	100%	25	DD
Délibération du 25 mars 2022, création d'un poste de chargé d'étudess et de travaux pour l'accompagnement au régime rural	Cadre d'emploi des Techniciens territoriaux	B	100%	39h00	Oui	Chargé d'études et de travaux	Contractuel	100%	26	PD
Délibération du 15 décembre 2023, création d'un poste de chargé de mission photovoltaique	Cadre d'emploi des Techniciens territoriaux	A/B	100%	39h00	Oui	Chargé de mission photovoltaique	Contractuel	100%	27	CF
							27 emplois permanents			
Emplois non permanents										
Délibération du 25 octobre 2024 autorisant un contrat de projet CCRT pour une durée de 4 ans	Cadre d'emploi des ingénieurs / technicien principal 1ère cl	A/B	100%	39h00	Non	Chargé de projet CCRT	Contractuel ou détachement		28	PC2
							28 emplois au total			

territoire d'énergie DOUBS-SYDED

Le Président du SYDED,
Patrick CORNE

AR-Préfecture du Doubs
025-252508288-20261104-9-AU
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-11-2026
Publication le : 04-11-2026

territoire d'énergie DOUBS-SYDED

Organigramme

30/10/2026

Président du SYDED

1 Directeur Général des Services

1 chargé de missions & communication
1 responsable concession

« Régie BioChaleur »	« Pôle énergie »	Pôle « réseaux & mobilités »	Administration générale
1 ingénieur principal Directeur de la régie Bio Chaleur 1 gestionnaire administratif et comptable	1 ingénieur responsable du pôle --- 5 chargés de missions transition énergétique et bâtiment 1 chargé mission photovoltaïque 1 gestionnaire administratif et comptable 1 chargé de projet CCRT	1 ingénieur principal, responsable du pôle --- 1 chargé d'études et travaux, adjoint au responsable 4 chargés d'études et de travaux 1 conseiller assistant à maitrise d'ouvrage en éclairage public & Bornes IRVE 1 coordonnateur administratif et comptable 2 gestionnaires administratifs et comptables	1 attaché principal responsable du pôle --- 1 responsable du budget et suivi financier 1 gestionnaire administratif et comptable, logistique, suivi de contrats 1 gestionnaire administratif et comptable, ressources humaines 1 agent d'accueil et d'administration générale

Total : 27 agents
+ 1 contrat de projet

territoire d'énergie DOUBS-SYDED
Le Président du SYDED,
Patrick CORNE

Conclusion

Le scénario présenté intègre la répartition de maîtrise d'ouvrage et des nouveaux services proposés par le SYDED (Régie BioChaleur, CCRt, Générateurs…) :

- En fonctionnement :
  - Hausse des dépenses de fonctionnement de 4,7 % au total, dont + 5 % pour le personnel et + 4,5 % pour les autres dépenses courantes ;
  - Nombre d'emplois permanents stable ;
  - Recette de l'accise sur l'électricité inscrite avec une évolution de + 1,5 %.
- En investissement :
  - Financement des nouveaux programmes de travaux suivant la nouvelle maîtrise d'ouvrage dévolue par le contrat de concession ;
  - Fonds de transition énergétique maintenu à 1 500 k€, avec la possibilité de porter l'enveloppe jusqu'à 1 800 k€ ;
  - Capitalisation de la SEM à hauteur de 586 k€ ;
  - Subventions d'éclairage public à 700 k€ ;
  - Absence de nouveaux emprunts.

Les éléments d'orientation budgétaire présentés seront globalement repris pour le budget prévisionnel du SYDED qui sera soumis au vote du comité syndical de décembre. Le budget « rattaché » de la régie « BioChaleur » sera également détaillé à cette occasion. Toutefois, certains postes pourront faire l'objet d'évolutions d'ici décembre.

AR-Préfecture du Doubs
025-252508288-20261104-9-AU
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-11-2026
Publication le : 04-11-2026
territoire d'énergie DOUBS-SYDED
Le Président du SYDED, Patrick CORNE